



Indémnité compensatoire/concubinage

Par **jacques59**, le **14/03/2010 à 22:12**

Bonjour,

Ma femme m'as quitté et vit actuellement chez son amant. Nous allons prochainement divorcer, peut elle me réclamer une indemnité compensatoire, sachant qu'elle vit chez cette homme, les revenus de ce dernier sont-ils pris en compte? De plus elle obtendra une somme consequnte à la suite de la vente de la maison, plus l'argent qu'elle a obtenu à la suite d'une succession.

Merci de vos reponses,
Dans l'attente devous lire,
Cordialement